



Municipalité de
SAINT-PLACIDE

Coordonnées importantes

Bureau municipal
281, montée Saint-Vincent
Saint-Placide

450 258-2305

URGENCE : 9-1-1
Urgence municipale :
438 821-9807

SUIVEZ-NOUS :



Inscrivez-vous à l'infolettre sur
notre site internet

L'INFORMATEUR

ÉDITION MARS 2025

Bulletin d'informations de Saint-Placide

Mot du maire

Avec l'arrivée du printemps et la fonte des glaces, il est important de redoubler de vigilance concernant la sécurité sur nos plans d'eau gelés. Nous vous encourageons à rester particulièrement attentifs durant cette période de transition. N'oubliez pas de consulter régulièrement notre site internet pour obtenir les informations les plus récentes sur l'état des cours d'eau et pour suivre les conseils de prévention en cas d'inondation, disponibles à la page 8.

Je tiens également à vous rappeler que depuis le 1er mars, la nouvelle réglementation sur la consignation des bouteilles est en vigueur. Cette initiative vise à renforcer nos efforts en matière de recyclage et à réduire les déchets plastiques. Vous trouverez toutes les informations à ce sujet à la page 3. De plus, nous vous invitons à consulter cette même page pour des conseils pratiques sur les collectes de résidus et l'importance d'une bonne disposition de vos bacs afin d'éviter tout risque de bris.

Le camp de jour, confié à AIR en FÊTE pour une nouvelle année, ouvrira ses inscriptions le 26 mars prochain. Nous vous encourageons à inscrire vos enfants dès que possible. Les jeunes intéressés à devenir animateurs peuvent soumettre leur candidature. Plus de détails sont disponibles à la page 5.

Un événement important approche en avril : le Brunch des bénévoles 2025. Cet événement, qui nous est cher, rend hommage à nos bénévoles, qui sont le cœur et l'âme de notre communauté. Les invitations seront envoyées sous peu et nous espérons vous y voir nombreux pour célébrer ce moment de convivialité et de reconnaissance.

Nous continuons également nos efforts dans le dossier de la gestion de l'eau potable. En janvier dernier, nous avons déposé une demande de subvention dans le cadre du programme PRIMEAU 2023 pour les infrastructures municipales d'eau. Nous attendons une réponse d'admissibilité et vous tiendrons informés des prochaines étapes pour que vous puissiez suivre l'évolution du projet.

La refonte réglementaire a également débuté. Ce projet vise à mettre à jour la réglementation d'urbanisme, incluant le Plan d'urbanisme, les règlements de zonage, de construction, ainsi que les permis, certificats et règlements de lotissement. Des séances de consultation publique seront bientôt organisées pour vous informer des modifications à venir.

La suite, page suivante

SUITE...

Notre cuisine collective, récemment inaugurée, est désormais pleinement opérationnelle. Ce nouvel espace de transformation et de distribution alimentaires encourage l'échange et la solidarité, tout en mettant de l'avant les produits locaux et les pratiques durables. Un grand merci à tous nos bénévoles !

En réponse à l'imposition des tarifs de 25 % sur les produits canadiens par le président Donald Trump, nous vous encourageons à soutenir l'économie locale en privilégiant les produits fabriqués ici. Ce geste contribuera à protéger nos emplois et à renforcer notre solidarité. Ensemble, soutenons nos entreprises, artisans et producteurs pour préserver notre tissu économique.

Enfin, nous vous invitons à vous inscrire à notre infolettre disponible sur notre site internet afin de rester informés des dernières actualités de notre municipalité.

Le printemps qui arrive et avec lui, l'envie de rénover ! Pour simplifier vos démarches, n'hésitez pas à soumettre votre demande de permis en ligne et, ainsi éviter tout délai, voir l'information à la page 6. Nous vous souhaitons un printemps agréable, rempli de projets et de réussites !



Daniel Laviolette, maire

**DÉCISIONS****PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU COURS DES DERNIERS MOIS**

- Règlement 2025-01-01 décrétant le taux des taxes et les compensations afférentes pour l'année 2025. Adopté le 21 janvier 2025 aux termes de la résolution 07-01-2025 ;
- Règlement 10-12-2024 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau ;
- Signature de l'entente intermunicipale avec l'Association hockey féminin des Laurentides-Lanaudière ;
- Projet d'amélioration du déploiement de la couverture cellulaire (ADMQ) ;
- Adoption du Guide pratique concernant les demandes de changement aux règlements d'urbanisme ;
- Adoption du Règlement 2025-01-03 décrétant une dépense et un emprunt de 775 000 \$ pour l'acquisition d'un camion de type autopompe pour le Service de sécurité incendie.

Les séances du conseil municipal se tiennent le troisième mardi de chaque mois et débutent à 19 h 30

Le 15 avril 2025

Le 20 mai 2025

Le 17 juin 2025

**TAXES 2025****DATES D'ÉCHÉANCE DES VERSEMENTS**

2 avril 2025

3 juin 2025

4 août 2025

2 octobre 2025

SERVICES MUNICIPAUX

1,5 milliard

de bouteilles de plastique
Consignées à partir du 1^{er} mars



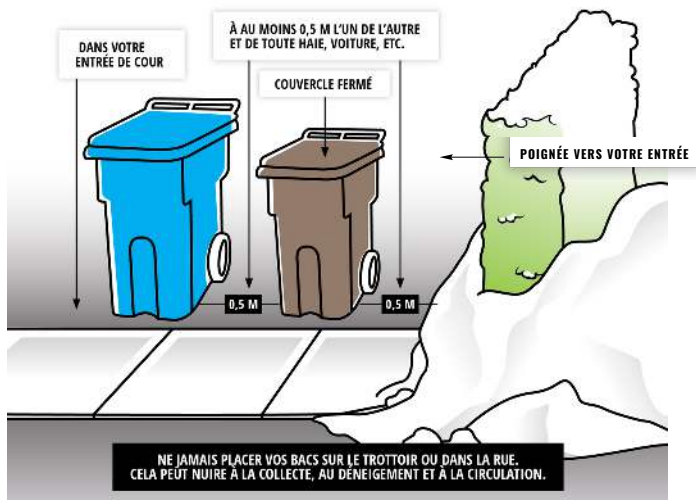
Contenants de boisson de 100 ml à 2 l

Depuis le 1^{er} mars, la consigne s'est élargie à tous les contenants de boisson en plastique de 100 ml à 2 l. En plus des bouteilles de boisson gazeuse déjà consignées, les citoyens pourront retourner leurs bouteilles d'eau, d'eau pétillante, de jus, de lait et de spiritueux... en plastique !

En tout, 1,5 milliard de contenants de boisson en plastique seront consignés. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la phase 2 de la modernisation de la consigne.

Pour plus d'informations : info@consignaction.ca

Pour une bonne gestion de la collecte des résidus, voici quelques conseils :



- ✓ Sortez vos poubelles la veille au soir du jour de collecte.
- ✓ Placez-les en bord de rue, bien visibles et accessibles pour les éboueurs.
- ✓ Orientez-les correctement : poignées et roues tournées vers votre maison.
- ✓ Ne surchargez pas les bacs et fermez bien les couvercles.
- ✓ Respectez le tri sélectif en utilisant les bacs dédiés (ordures ménagères, recyclables, déchets verts, etc.).
- ⚠ IMPORTANT :
- ⊘ Les sacs ou déchets posés à côté des poubelles ne seront pas ramassés par l'équipe de collecte principale.
- 🚚 Une autre équipe spécialisée passera pour les récupérer.

Dans l'éventualité que votre bac bleu ou brun se brise (couvercle ou roue), empêchant une utilisation normale, contactez la RIADM au (450) 562-3786 poste 1. Dans le cas où c'est le bac vert, communiquez avec le bureau municipal au (450) 258-2305. Pour plus d'information, consultez notre site internet : <https://saintplacide.ca/>.



Recyclage :
contenants
emballages
imprimés



Compost :
déchets de
table
feuilles mortes



Déchets :
ce qui n'est pas
recyclable ou
compostable



URBANISME

Le printemps approche à grands pas et avec lui, l'occasion de mettre en place des projets de construction, de rénovation, d'agrandissement ou d'entretien. Avant d'entamer vos travaux, il est important de rappeler qu'un permis de construction doit être obtenu auprès du Service de l'urbanisme et de l'environnement.

Comment obtenir votre permis? La demande de permis peut être produite de deux façons :

- En ligne, directement sur le site internet de la municipalité ;
- En personne, à la mairie.

Veillez noter qu'une fois la demande de permis complétée et les documents requis déposés, un délai de trente jours ouvrables doit être prévu pour l'émission dudit permis. Nous vous encourageons donc à faire votre demande de permis rapidement afin d'éviter tout retard dans vos projets.

Nous vous souhaitons une excellente préparation à la saison des travaux!

SERVICE CANADA

Renouvellement du Supplément de revenu garanti (SRG)

Le SRG est une aide mensuelle non imposable pour les aînés à faible revenu qui perçoivent la Sécurité de la vieillesse (SV). Pour être admissible, il faut :

- Avoir 65 ans ou plus ;
- Vivre au Canada ;
- Recevoir la pension de SV ;
- Avoir un revenu annuel inférieur aux seuils fixés (variable selon votre situation familiale).

N'oubliez pas de produire votre déclaration de revenus avant le 30 avril pour continuer à recevoir votre SRG.

Besoin d'aide ? Contactez Service Canada au 1-800-277-9915 (SV) ou au 1-877-631-2657, ou rendez-vous sur bureaux.service.canada.ca/fr.

LOISIRS ET CULTURE



Oyez, oyez

POUR TOUT SAVOIR
SUR LE CAMP DE JOUR
ÉTÉ 2025

Municipalité de
SAINT-PLACIDE

[airenfete.com /camps-de-jour/saint-placide/](http://airenfete.com/camps-de-jour/saint-placide/)

Nous sommes fiers de collaborer avec l'Air en fête pour vous offrir un été au camp rempli de sourires.

- Offert aux enfants de 5 à 12 ans - Résidents et non-résidents
- Les inscriptions en ligne débutent le 26 mars à 9H00
- Offert 8 semaines - du 23 juin au 15 août
- Inscription à la semaine pour plus de flexibilité
- Admissible au crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants et Versement anticipé
- Service de garde facultatif
- Sorties facultatives
- Semaines thématiques, activités communautaires, animations spéciales, jeux d'eau, plein air, jeux sportifs, récréatifs et collectifs, et plusieurs autres surprises!



ANIMATEURS RECHERCHÉS

airenfete.com/emploi



Vendredi
18 h à 19 h
Karaté
6 à 11 ans



Vendredi
19 h à 20 h
Karaté
12 ans et +

Inscrivez-vous aux cours de karaté au coût de 120 \$ par inscription sur le site internet de la municipalité ou directement à la mairie jusqu'au 21 mars. Les cours débutent le 28 mars et se terminent le 6 juin 2025 et se tiendront à la salle Jean-Paul-Carrière. Prendre note que le 18 avril il n'y aura pas de cours.



Mardi
18 h 30 à 21 h
Pickleball
Au gymnase de l'école l'Amitié



Mercredi
18 h 30 à 21 h
Badminton
Au gymnase de l'école l'Amitié



Jeudi
19 h à 21 h
Volleyball
Au gymnase de l'école l'Amitié

ORGANISMES

LES ARTISANS DE L'AIDE



Les intervenantes Hélène et Cécile du CAB Les Artisans de l'Aide organisent une série de quatre conférences sur des thèmes choisis par le public. Ces conférences se tiendront à la Maison du citoyen (184, rue Saint-Eustache, Saint-Eustache) durant l'après-midi, de 13 h 30 à 16 h, réparties en deux sessions le mardi et deux sessions le jeudi.

- Jeudi 10 avril 2025 : Présentation sur le Régime canadien de soins dentaires par Service Canada, avec possibilité d'accompagnement pour la demande en ligne (documents requis : NAS, date de naissance, nom complet, adresses, liste des couvertures dentaires et documents fiscaux 2023).
- Mardi 22 avril 2025 : Conférence sur le mandat de protection et les procédures, animée par Fanny Gagnon-Blanchette.
- Jeudi 8 mai 2025 : Présentation sur les services et soins de fin de vie par Fanny Gagnon-Blanchette.
- Mardi 20 mai 2025 : Intervention sur le rôle du Curateur public et les mesures d'assistance.

Les participants sont invités à s'inscrire aux conférences de leur choix et à informer les organisateurs en cas d'annulation.

Informations & inscriptions : cabel@cabartisans.org ou 450-472-9540 (1229)



BIBLIOTHÈQUE
450 258-1780

HORAIRE

Mardi : 14 h à 21 h
Mercredi : 14 h à 16 h
Jeudi : 14 h à 16 h
Vendredi : 14 h à 21 h
Samedi : 10 h à 14 h
Dimanche et lundi : Fermée

MATINÉE TRICOT

Tous les samedis
De 10 h à 12 h



CARREFOUR D'ENTRAIDE
DE SAINT-PLACIDE

DISTRIBUTION ALIMENTAIRE

Tous les jeudis
13 h à 15 h
au 55A, rue Sauvé

Nous invitons les personnes qui ont besoin de nos services à communiquer avec nous au numéro suivant :

438-886-9383



Cercle de Fermières
Saint-Placide

Le Cercle de Fermières de Saint-Placide effectue une **vente d'inventaire**, venez les voir tous les mercredis du mois d'avril de 9 h à 12 h au 55, rue Sauvé.

Pour information vous pouvez contacter Michelle Girard par courriel : tres.fed16.st-placide@cfq.qc.ca ou 514-296-6846



ORGANISMES



PROGRAMMATION 2025



Les Belles soirées à l'église :

Brian Tyler and the Bluestorm - Blues
Samedi 24 mai à 20 h

La BD au bord du lac - Journée bande dessinée :

Maison de la culture et sous le chapiteau
Samedi 7 juin de 13 h à 16 h 30
Auteur sur place - entrevues - atelier pour tous - dessin en direct
Activité pour les jeunes



LA BD AU BORD DU LAC



Programmation complète : artsetculturestplacide.com

LES BONS VIVANTS

Lundi
Mercredi
Vendredi
13 h à 16 h
Billard
Pour les membres, adhésion 5 \$

1er et 3e
Jeudi de chaque
mois
Bingo
Pour les membres, adhésion 5 \$

VOS ORGANISMES

Le Comité des fêtes COSS
www.fetenational.org

Société Arts et cultures de Saint-Placide
info@artsetculturestplacide.com

Carrefour d'entraide de Saint-Placide
entraidesaintplacide@gmail.com

Le Cercle de Fermières de Saint-Placide
tres.fed16.st-placide@cfq.qc.ca

Les Bons vivants
bourgeoisserge3320@gmail.com

Chorale Saint-Placide
vendredi64@gmail.com

CONSEILS DE PRÉVENTION

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE



Période de crue des eaux : Soyez prêt et protégez-vous !

Avant une inondation

Pour assurer votre sécurité et celle de votre famille, il est de votre responsabilité de vous préparer en cas d'inondation :

- Trousse d'urgence : Préparez une trousse contenant des articles essentiels qui vous permettront une autonomie de 72 h (nourriture, eau, médicaments, lampe de poche, etc.).
- Plan familial : Élaborez un plan d'évacuation adapté aux besoins de chaque membre de votre famille, incluant vos animaux de compagnie.
- Protection de vos biens : Placez vos documents importants à un endroit élevé ou numérisiez-les.

Protéger votre maison :

- Électricité et gaz : Renseignez-vous sur la façon de fermer vos services publics. Les autorités peuvent demander de les couper pour éviter les risques d'électrocution ou d'incendie.
- Matériel de chauffage : Si vous avez des appareils au gaz naturel, mazout ou propane, contactez votre fournisseur pour connaître les mesures de protection à prendre.
- Animaux en milieu rural : Si vous avez du bétail, ne les enfermez pas dans une grange. Ils ont plus de chances de survivre en étant à l'extérieur.

Pendant une inondation

- Routes : Ne tentez jamais de traverser une route inondée, que ce soit à pied ou en voiture. Restez éloigné de l'eau, l'eau peut être plus profonde et puissante qu'elle semble.
- Directives des autorités : Tenez-vous informé via les sources officielles et respectez les consignes des autorités ainsi que les avis d'évacuation.
- Génératrices : En cas de panne d'électricité, utilisez les génératrices à l'extérieur, à au moins 6 mètres (20 pieds) des bâtiments. Ne les installez jamais dans un garage, sous un auvent ou près des fenêtres afin d'éviter les intoxications au monoxyde de carbone.
- Ponts submergés : Si l'eau atteint ou dépasse le tablier d'un pont, ne tentez pas de le traverser.

Si l'eau menace votre maison :

- Propriété : Placez des sacs de sable autour de votre maison et éloignez vos biens de valeur des zones à risque.
- Électricité : Si l'eau s'infiltre dans votre maison, coupez l'électricité. Quittez immédiatement les lieux.
- Retour à la maison : Attendez l'autorisation des autorités avant de réintégrer votre domicile.
- Eau potable contaminée : N'utilisez pas l'eau des puits tant qu'elle n'a pas été déclarée potable par les autorités.

En cas d'évacuation

- Si vous devez quitter votre domicile, informez-vous des centres d'hébergement mis en place par les autorités locales.
- Apportez votre trousse d'urgence, vos documents importants et les articles essentiels pour votre famille.
- Assurez-vous que votre maison est sécurisée avant de partir (portes fermées et verrouillées, services coupés).

 En cas d'urgence, composez le 9-1-1